

Les Nouvelles

du bassin de la Loire



Ph. Autiere

Les effets de l'eutrophisation sur un bras de Loire à Trèves (Maine-et-Loire) au mois d'août 2019.

Sécheresse, marée verte, restrictions d'eau : un cocktail estival récurrent

L'économie de l'eau se doit de figurer au rang des priorités du plan de relance des activités d'après crise Covid 19, pas de façon ponctuelle mais en réponse à une ambition forte qui doit se traduire aussi au plan des budgets.

L'actualité de l'eau est plus ou moins en panne depuis deux mois, ce qui a eu une incidence sur le format de ce numéro des *Nouvelles du bassin*, tout juste édité deux semaines après la période de confinement.

Si beaucoup d'activités ont marqué le pas durant ce laps de temps, avec pour effet de générer pas mal de reports de chantiers, de décisions et d'inquiétudes, on peut espérer, au vu de la fréquentation ces derniers jours des espaces naturels et notamment des cours d'eau, que la reprise ne se fera pas trop attendre. Il ne faudrait pas que le coup porté se traduise par la perte d'un certain nombre d'acteurs professionnels et d'associations, car on sait combien ce tissu bien ancré est important à toute notre société. La marche du temps ne s'est pas arrêtée avec le confi-

nement et, bien que peu d'informations aient filtré, quelques-unes d'entre elles ont pris au fil des semaines une certaine acuité. Il semble ainsi se confirmer, selon les prévisions qui ont été faites, que l'on devrait vivre à nouveau un été chaud et sec avec comme corollaire une nouvelle période de sécheresse, des niveaux d'écoulements superficiels faibles dans les rivières, voire des assècs. Plusieurs régions du bassin Loire-Bretagne (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine) sont ainsi considérées comme territoires à risques. Un phénomène qui n'est pas sans incidence puisqu'il peut affecter de façon plus ou moins aiguë, comme on l'a vu l'an passé, la disponibilité de la ressource en eau potable ce

qui a été le cas du département de la Creuse ou encore de celui du Puy-de-Dôme. Au-delà de ce seul aspect, ce sont tous les différents usages de l'eau qui sont touchés, qu'ils se rapportent pour l'essentiel à l'agriculture ou à l'industrie. Ce phénomène met encore à mal la biodiversité, de manière d'autant plus significative qu'il devient récurrent. De fait il est impossible aujourd'hui, sauf à ne pas vouloir le faire, de ne pas en observer les effets. Il n'y a pas besoin pour cela de tamiser quelques décimètres cubes de sédiments puisqu'il est facile de remarquer l'eutrophisation galopante dont on a pu déjà constater la présence au cours des derniers jours de mai, c'est-à-dire très tôt en saison, tout comme le développement des espèces envahissantes au point que l'on

peut se demander ce qu'il en sera au plus fort de l'été. On peut, vu la tournure des événements, à moins d'un revirement, pronostiquer que la présence de cyanobactéries fera une fois encore partie de l'actualité. De quoi remettre en question ce qui a constitué voilà trois décennies l'une des priorités affichées dans le cadre du Plan Loire grandeur nature, notamment dans le cadre de la lutte contre les inondations. Incitation était alors faite de faire en sorte que les riverains se réapproprient le fleuve et l'ensemble de ses affluents. On pensait à juste titre qu'ils s'en étaient détournés, et qu'en conséquence ces derniers ignoraient tout de leurs rythmes de vie que sont les crues et les étiages. Une méconnaissance qui ne leur donnait pas conscience du risque inondation et ne les incitait pas à prendre eux-mêmes des mesures simples de prévention. Il importait donc qu'une reconquête du fleuve soit faite, d'où les très nombreuses actions réalisées en ce sens sur un plan festif, mais aussi en termes de réhabilitation et de requalification des espaces, que ce soit en milieu urbain ou en site naturel. Une belle idée, bien récompensée, puisque le succès est rapidement venu couronner les initiatives prises en ce sens, et ce n'est pas un hasard si la fréquentation des bords de Loire mais aussi des cours d'eau en général a explosé. Mais, si l'on peut se réjouir de ce retour, on peut aujourd'hui s'inquiéter de sa possible versatilité. Les cours d'eau attirent parce qu'ils proposent avant tout une grande diversité de lieux d'évasion, mais aussi parce qu'ils sont facteur de pratiques d'activités diverses de sports et de loisirs, synonymes de plaisirs, mais le risque est grand de ne vouloir les considérer ou les "vendre" désormais que sous cet angle et ces seuls

En bref

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 € TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an cela représente une dépense de 494 € par an et une mensualité de 41 € en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015). Les composantes du prix de l'eau sont : le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ; le service de collecte et de traitement des eaux usées ; les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau ; les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA. En savoir plus : www.services.eaufrance.fr

aspects. Cela peut en effet se révéler à terme très vite contre-productif et générer une forte remise en question.

Pourquoi ? Tout simplement parce que les rivières eutrophisées sur lesquelles se développent des cyanobactéries, une végétation exponentielle à certaines périodes sujette à décomposition, qui donne avec l'eau turbide un aspect peu engageant voire repoussant, qui n'est plus synonyme d'agrément. Un aspect d'autant plus gênant s'il s'accompagne, comme c'est le cas en Rhône-Alpes, de plantes à forte capacité allergène comme l'Ambroisie, véritable fléau dont le front de colonisation progresse un peu plus chaque année. Toutes choses qu'il n'est plus possible d'ignorer dès lors que les zones de baignade naturelles font l'objet d'interdictions régulières, que la plaisance se trouve affectée, que l'exercice de la pêche est soumis à conditions comme le fait de devoir remettre le poisson à l'eau ou de ne pas pouvoir manger ses prises...

La pollution qui avait conduit au rejet des rivières dans les années 1960-1970 a certes été combattue et bien réduite dans nombre de cas, mais elle est toujours là sous bien des formes, ce qui fait qu'elle menace ce franc retour vers les rivières. Déjà une partie de ceux qui y sont revenus s'en détournent en plein cœur de l'été, faute d'y trouver les qualités recherchées. À l'heure où il est question de changer de modèle, de mieux prendre en compte le changement climatique, de débattre de l'usage de l'eau via notamment la mise en œuvre dans les départements des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)*, mais aussi où l'on conduit la réflexion portant sur un nouveau SDAGE, une nouvelle phase du Plan Loire, il y a donc tout lieu de répondre à la demande sociale, d'aller plus loin, plus en avant, plus courageusement. Pour cela, il ne faudrait pas qu'en déclinaison du Covid-19 et de ses conséquences, que l'eau ne figure pas au nombre des éléments économiques à privilégier au titre de la relance. Le point d'étape qui a été fait par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, le 12 mai dernier, avec les présidents des comités de bassin et le président du comité national de l'eau, permet de l'espérer. Mais est-ce bien à la hauteur des enjeux ? Il s'agit avant tout de mesures ponctuelles destinées à soutenir l'ingénierie de l'eau, à favoriser la reprise des investissements en faveur des services d'eau et d'assainissement.

Bien qu'il ait été mis aussi en avant, en déclinaison des Assises de l'eau, la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions et

les économies d'eau, on aimerait croire que l'engagement en ce sens va être décuplé, or comment cela pourrait-il être possible alors même que depuis plusieurs années les capacités d'intervention des agences de l'eau se voient réduites tout comme leurs effectifs ? Comment ne pas faire par ailleurs un parallèle avec ce que réclame dans le même temps la Commission Européenne à quatre pays dont la France, comme le montre cet extrait du texte mis en ligne le 25 mai dernier (ec.europa.eu) ? *“La Commission demande instamment à la Bulgarie, à la Tchéquie, à la France et à la Pologne de veiller à ce que les eaux urbaines résiduaires soient collectées et traitées de manière adéquate, comme l'exige la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. La directive protège à la fois la qualité de l'eau et la santé humaine en exigeant que les États membres collectent et traitent leurs eaux urbaines résiduaires avant leur rejet dans l'environnement. Pour les agglomérations de 2000 personnes ou plus, le traitement exige non seulement l'élimination de la matière solide, mais aussi la dégradation des substances organiques par l'utilisation de bactéries. [...] Dans le cas de la France, le défaut de conformité avec les obligations de la directive demeure répandu, dès lors que manquent à leurs obligations 169 agglomérations qui rejettent leurs eaux dans des zones soit normales soit sensibles. Malgré quelques progrès, une pleine mise en conformité avec la directive n'est pas attendue dans un avenir proche. [...] Par conséquent, la Commission adresse des avis motivés aux quatre États membres concernés, leur donnant quatre mois pour remédier à la situation. En l'absence de réponse satisfaisante de leur part, la Commission peut décider de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne.**”* Il s'agit bien de la directive de 1991 ! Bien sûr que l'on ne peut pas ignorer que beaucoup de changements sont en cours et qu'il faut du temps pour que les choses bougent, mais il y a encore bien trop d'exemples de situations en rapport avec l'assainissement, les économies d'eau, l'emploi des pesticides, qui montrent que nous ne sommes ni à la bonne mesure ni au bon tempo pour répondre aux enjeux du changement climatique. □

* Ces projets, construits en concertation entre l'ensemble des usagers d'un même territoire, visent à garantir un partage équilibré entre les besoins des différents usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et équilibre.

** Il est à rappeler que depuis la loi NOTRE, si la France est condamnée, en ces domaines elle peut se retourner financièrement contre les collectivités concernées.

La fin du mois de mai permet, depuis que les migrations sont plus précoces du fait du réchauffement des eaux et de la disparition des remontées des petits saumons d'un an (les madeleinaux) en fin de printemps, d'avoir à la faveur des stations de comptage réparties sur les grands axes du bassin un éclairage sur la situation.

2020 n'apporte malheureusement pas une vision beaucoup plus heureuse que celle des années précédentes sur l'état des populations de poissons migrateurs, à une petite exception quant aux lamproies. Les effectifs qui avaient chuté de façon catastrophique, sans que l'on puisse avancer quelle pouvait en être la raison, ont remonté de façon conséquente sur la Vienne et la Creuse. Il a ainsi été comptabilisé 17030 individus à Châtelleraut et 12 776 à Descartes. Des chiffres qui sont proches de ceux constatés habituellement. Les lamproies ne sont pas les seuls poissons migrateurs à avoir fait leur retour sur le bassin de la Vienne puisqu'il est possible de noter une relative progression du nombre d'aloses, aussi bien sur la Vienne que sur la Creuse, avec près de 2 700 poissons au total. C'est loin d'être le cas par contre sur le reste du bassin pour ces deux espèces,

notamment sur la Loire où l'on n'enregistre plus à Decize que 505 individus alors qu'il en était décompté plus de 10 000 de 2004 à 2006. Une fluctuation qui semble s'expliquer par le fait que ces dernières ne remontent plus le fleuve aussi loin pour frayer du fait des conditions de migration. Mais rien ne permet de les chiffrer aucun autre ouvrage n'étant équipé pour cela. Quel que soit l'axe migratoire, la présence du saumon recule, ce qui en soi n'a rien d'étonnant compte tenu là encore des mauvaises conditions migratoires. Même si les problèmes inhérents aux obstacles ne sont pas tous levés et si les conditions hydrauliques n'ont pas été particulièrement favorables, beaucoup de voix se font aujourd'hui entendre pour dénoncer l'importante prédation effectuée par les silures positionnés au droit des dispositifs de franchissement. Avec 341 poissons sur l'Allier à Vichy, 10 poissons à Saint-Pourçain sur la Sioule, 13 poissons à Descartes et 6 à Châtelleraut, on est presque rendu au chiffre plancher et à une population tout juste en capacité de se renouveler naturellement. Nul doute que l'on puisse s'interroger, de fait, sur la conduite des opérations en faveur du saumon telles que menées depuis 1994. □

Un nouveau statut pour le lac de Servières (Puy-de-Dôme)

Le lac de Servières figure désormais dans la liste des espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme. Un statut justifié pour ce lac qui s'est formé dans le cratère d'un volcan à la suite de la rencontre explosive de l'eau et du magma en fusion. D'une superficie de 15,5 hectares, d'une belle profondeur (jusqu'à 26 m), il est niché à 1202 mètres d'altitude ce qui fait que ses eaux sont oligotrophes, c'est-à-dire de très bonne qualité. Il abrite en conséquence une flore aquatique composée d'espèces remarquables (Isoète lacustre, Flûteau nageant, Litorelle à une fleur...) et protégées qui étaient en danger à cause de la trop forte fréquentation de ce site emblématique. L'ambition poursuivie par le Département, qui l'a racheté en septembre 2019 à la société de pêche du personnel de Michelin qui ne souhaitait plus en assurer la surveillance, est d'en préserver l'équilibre écologique. Il ne s'agit pas cependant d'en interdire l'accès mais de le réglementer en

permettant à toutes les générations présentes et à venir de s'y retrouver, dans le respect de son écosystème. L'élaboration du plan de gestion des actions qui devront être menées à l'avenir pour garantir et conserver les richesses naturelles du site a été confiée au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Le suivi du loisir pêche a quant à lui été repris par la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme pour une utilisation a minima. Un autre lac, celui de Guéry, où se pratique "la pêche blanche" sous la glace en hiver, que le Département souhaite acquérir, pourrait venir compenser la perte de ce type d'activité à Servières, mais il faut d'abord que soit réglé le problème de la digue datant de 1895 qui servait autrefois à alimenter le funiculaire du Mont-Dore. Aujourd'hui, il faut la rénover. Des discussions ont lieu entre les services de l'État, le Conseil départemental et EDF, le propriétaire, à propos du coût d'aménagement de cette digue. □

Compte tenu de l'annulation sans report ultérieur ou encore sans que ne soient données des dates fiables, il n'est pas possible de reprendre la diffusion de l'agenda des

manifestations. Invitation est faite à recourir aux différents sites internet des structures pour en savoir plus, vu l'annonce quotidienne de la reprise des activités.

L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une espèce présente dans nos territoires et connue pour son pollen très allergisant, mais c'est également une espèce exotique envahissante. Cette année encore, appel est fait à signaler sa présence sur la plateforme interactif : www.signalement-ambrosie.fr/index.html. La participation de chacun est importante car le front de colonisation se situe sur le bassin de la Loire et l'aide apportée peut ralentir la progression de l'espèce et son impact sur la santé humaine.

Le Covid-19 a bousculé tous les calendriers. Au nombre d'entre eux figure le report de l'adoption du projet de SDAGE 2022-2027 en octobre 2020. C'est la principale adaptation du calendrier des instances du bassin Loire-Bretagne. Ce document majeur pour la politique de l'eau est, par essence, le fruit d'une concertation intense entre les acteurs de l'eau. Sept réunions de la commission planification ont été reprogrammées entre mai et septembre pour élaborer le projet de SDAGE et parvenir à un document de compromis solide et compris par tous.

À noter aussi un décalage dans le montage du dossier relatif à la nouvelle phase du Plan Loire. Le forum des acteurs, prévu en juin, est reporté. De même pour la préparation des outils financiers venant en accompagnement (CPIER et FEDER) sur lesquels il n'y a pas de visibilité et pour lesquels les impacts éventuels de la crise sanitaire ne sont pas connus. De plus, les nouveaux exécutifs locaux ne sont pas en place dans les intercommunalités compétentes sur la GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations) qui doivent être associées au Plan Loire 5. Sur nombre de territoires ils ne le seront qu'à l'issue du second tour des élections municipales.

Pour ceux que l'envie tenaille de posséder un bateau traditionnel de Loire, Voile de Loire vient de mettre en ligne un article fort intéressant car il aborde en termes simples, illustrations à l'appui, les conseils de François Ayrault pour gréer un fûtreau. À noter dans le même temps la parution du bulletin du *Chaland qui passe* N° 19. En savoir plus, découvrir, avis aux amateurs de marine de Loire : <http://www.voilesdeloire.org/articles.html>

SOS Loire Vivante organise une série de “Webinaires”, débats virtuels sur Internet, dont deux dédiés aux projets de développement de l’hydroélectricité sur le bassin, notamment à Vieille-Brioude (Haute-Loire), Vichy (Allier) et Descartes (Indre-et-Loire). L’ambition affichée est de mobiliser largement pour informer les élus et citoyens, et porter la parole de la rivière et de ses poissons migrateurs. En savoir plus, lire *Loire mail* N° 204 : www.sosloirevivante.org

La plupart des structures touristiques viennent d’ouvrir en tenant compte des dispositions à prendre pour accueillir le public dans les meilleures conditions. Les promenades en Loire ont ainsi repris ainsi que les visites des sites, musées et châteaux. C’est notamment le cas à Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher) du Festival des Jardins qui a pour thème à l’occasion de cette 29^e édition “Jardins de la Terre, Retour à la Terre Mère”. Une problématique bien d’actualité, du nécessaire retour à une relation différente avec la nature, plus respectueuse du miracle du vivant et de la biodiversité. Ces jardins, aux propositions très diverses, invitent à une reconnexion, à une symbiose avec cette “Terre Mère”, absolument nécessaire. En savoir plus : www.domaine-chaumont.fr

Les Nouvelles du bassin de la Loire

Diffusion uniquement par abonnement :

11 numéros par an

Éditions Loire et Terroirs
SARL au capital de 11 433, 68 €

Rédaction, Administration, Publicité

La Batellerie - 37, rue du Cas Rouge
45800 Combleux - Tél. : 02 38 55 02 23
Courriel : magazine@loire-et-terroirs.fr
Site : <http://www.loireetterroirs.com>

Rédacteur en chef Philippe Auclerc

Secrétariat général de rédaction Michel Robert
Mise en page APAM - **Ont collaboré à ce numéro** Philippe Auclerc, Michel Robert -

Crédit photographique Philippe Auclerc

Gérante - Directrice de la publication

Agnès Martin

Numéro de **Commission**
paritaire 0613183072

Vente par abonnement uniquement

18 € par an en format électronique
28 € par an en version papier

Parution chaque début de mois (sauf en juillet)

Textes, photos, dessins de ce numéro ne peuvent être reproduits en totalité ou partiellement qu’avec l’autorisation de l’éditeur.

Les articles et photos signés n’engagent que leurs auteurs.

Équipement téléphonique (suite)

Dans le précédent numéro des *Nouvelles du bassin* il a été fait état de l’atteinte qui sera portée au paysage du Val de Loire par suite du choix discutable qui a été fait pour élever une antenne sur un site à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, dans le Loiret, alors que d’autres alternatives étaient possibles. Si le coup semble parti au motif que le contexte actuel oriente plutôt vers des priorités économiques que vers le maintien des paysages en première analyse, le dossier mérite d’être cependant élargi puisqu’il semble que le cas de Saint-Hilaire ne soit pas le seul à poser question. Un projet semblable est ainsi en cours d’instruction à Saint-Michel-sur-Loire, en Indre-et-Loire, et il en

existe sans doute d’autres qui n’ont pas été portés à notre connaissance. On peut s’inquiéter, fort de cela et à juste titre, de cette multiplication et accumulation de projets dégradant le paysage et souhaiter que l’on en prenne rapidement conscience pour que cela constitue un véritable enjeu politique. La Mission Val de Loire s’intéresse de près au sujet et c’est tant mieux, espérons qu’elle pourra faire bouger les choses et que le travail qu’elle mène sera pris en considération. C’est le sens du message à adresser car, en la circonstance, c’est bien la valeur d’exemple qui doit l’emporter sur toute autre considération. Le coup est parti, certes, mais il est encore temps de dire non. □

Les meilleurs projets de génie écologique récompensés

L’Association fédérative des acteurs de l’ingénierie et du génie écologiques (A-IGÉCO) et ses partenaires lancent la troisième édition du Prix national du génie écologique. Organisé depuis 2014, ce prix permet de valoriser des projets de génie écologique de qualité et de montrer que le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux opérationnels. Appel est fait à candidater pour tout porteur de projet ou opération de génie écologique, finalisé à la date de la candidature, répondant à l’une des cinq catégories suivantes : restauration d’écosystèmes, de populations ; gestion des espèces envahissantes ; protection et restauration des sols et de leurs fonctions ; amélioration de la continuité écologique, Trames Vertes et Bleues ; réhabilitation des services écosystémiques.

La remise des prix de cette troisième édition, coorganisée par l’A-IGÉCO et le Centre de ressources génie écologique de l’Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Forum des Marais Atlantiques (FMA), aura lieu lors des Assises nationales de la Biodiversité à Massy, le 8 octobre 2020.

À noter qu’un grand prix pourra également être décerné pour récompenser un projet particulièrement remarquable parmi ceux déposés dans l’ensemble des catégories ; enfin, qu’à l’occasion de ses 20 ans d’engagement en faveur des milieux humides un prix spécial “milieux humides” sera décerné par le Forum des Marais Atlantiques à un projet parmi ceux déposés. En savoir plus : <http://a-igeco.fr/documents> □

Appel à projets “Culture, Patrimoine, Tourisme”

Initié en 2018 par la Région Centre-Val de Loire, cet appel à projets concerne les coopérations artistiques et touristiques sur les territoires concourant à leur mise en valeur par la découverte du patrimoine sous toutes ses formes naturelles (jardins, vignoble...) et culturelles (patrimoine bâti, de proximité...) et à la diffusion artistique. Ils peuvent s’appuyer sur les activités de recherches historiques et les labels conditionnés par la loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine (Pays d’Art et d’Histoire ou Cités et Sites remarquables). En plus de la mise en valeur du patrimoine et du territoire régional, cet appel à projets a également pour ambition culturelle de mettre en œuvre les trois enjeux suivants : le développement des axes

secondaires de tourisme par la mise en valeur de projets artistiques au sein de lieux de patrimoine culturel ou naturel (une attention particulière sera portée sur les parcs et jardins labellisés ou membres de l’APJRC) ; contribuer à la création et la diffusion de projets artistiques sur de nouveaux espaces, par l’accueil en résidence et/ou la production et la diffusion d’œuvres d’artistes professionnels en complémentarité avec les dispositifs régionaux existants ; favoriser des esthétiques artistiques moins représentées sur le territoire régional telles que les arts plastiques, visuels et numériques. Il est ouvert du 14 avril au 15 juillet 2020. En savoir plus : www.regioncentre-valde-loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/appels-a-projets/culture.html □